

AIDE-MÉMOIRE

BUREAU DES DÉLÉGUÉS

DU 9 FÉVRIER 2022

Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Télec : 450-659-8743

1. DÉPASSEMENT DE LA TÂCHE : TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

- Inviter les enseignantes et les enseignants à prendre connaissance du [Communiqué APL # 14](#). Ils y trouveront de l'information sur :
 - La procédure à suivre lorsqu'ils dépassent le temps alloué à la tâche pour certaines fonctions ainsi que le [Communiqué APL # 2a](#) → www.lignery.ca [Publications / Communiqués APL / 2021-2022]
 - Quand communiquer avec L'APL ? ;
 - Les situations nécessitant une attention particulière;
 - Les étapes à suivre lorsque la tâche ne peut pas être aménagée autrement;
 - Conserver la demande écrite de la direction;
 - Conserver les traces démontrant qu'il n'était pas possible de réaménager la tâche malgré les discussions;
 - Conserver les traces démontrant que la tâche demandée a été effectuée;
 - Procéder au calcul du temps supplémentaire ([calculateur de tâche ou autre](#))
 - Acheminer le tout à L'APL pour le suivi du dossier.

2. OFFENSIVE PROFESSIONNELLE : FORMATION CONTINUE – PLAN D'ACTION

- Inviter les enseignantes et les enseignants à prendre connaissance du document « [Offensive professionnelle : Formation Continue – Plan d'action](#) »;
- Expliquer la situation aux collègues (Le document précédent peut servir de soutien);
- Choisir, en équipe, les actions que vous souhaitez poser individuellement et collectivement;
- Rappeler aux enseignantes et aux enseignants la pertinence d'utiliser l'[Appliprof](#) (version améliorée).

3. COVID - CNESST

- Inviter les enseignantes et les enseignants à prendre connaissance de la rubrique « COVID-19 : CNESST et rémunération » de l'[INFO APL #08](#);
- Rappeler l'importance de s'inscrire à « mon dossier » et à déclarer un accident de travail à la CNESST;
- Attirer l'attention des enseignantes et des enseignants sur les dernières pages du document « [Consignes applicables en milieux scolaires en contexte de pandémie](#) » pour connaître les directives quant à la rémunération en cas de COVID.

4. BOUCHONS MOULÉS AVEC FILTRE

- Inviter les enseignantes et les enseignants de musique et d'éducation physique à prendre connaissance de la rubrique « Prévention de la surdité » de l'[INFO APL #08](#). Ils y trouveront l'information nécessaire concernant la possibilité de se procurer de bouchons moulés avec filtre.

5. BLITZ DU FONDS DE SOLIDARITÉ

- Inviter les enseignantes et les enseignants à prendre connaissance de l'[INFO APL #08](#) pour connaître :
 - les dates du blitz (du 17 mars au 14 juin 2022)
 - les modalités des rencontres et des prises de rendez-vous.

6. ÉPINGLETTES ET ATTESTATIONS D'ASSURANCES

- 15 FÉVRIER 2022** : Livraison des attestations d'assurances
 - Voir la **feuille de consignes** collée sur l'enveloppe des attestations d'assurances
 - Distribuer rapidement les attestations ;
 - Compléter la feuille de suivi et l'acheminer à L'APL **d'ici le 21 février à 16h**;
 - Placer la feuille de suivi et les attestations non remises dans une enveloppe ;
 - Déposer l'enveloppe au secrétariat **AVANT le 23 février 2022**
- 23 FÉVRIER 2022** : Le responsable du courrier APL déposera les épinglettes (**à distribuer selon votre feuille de commande**)
Le responsable du courrier APL récupérera les attestations d'assurance non distribuées.
- ❖ Le courrier APL n'ira **QUE** dans les écoles et les centres pour lesquels un déplacement est requis (épinglettes ou récupération d'attestations non remises). **Il est donc important de retourner la feuille de suivi dans les délais demandés .**

Merci!